

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MERCREDI 19 JUIN 2013

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 19 juin 2013 à 19h00 en la salle des fêtes de Quevauvillers sous la Présidence d'Alain Desfosses.

Délégués titulaires : BODERAU Etienne, BOIGNET Marie-Hélène, BROSNIOWSKI Raymond, BRUSSART Patrice, CARPENTIER Claudine, CAUX Gaël, CELISSE Gérard, CHELLE-POIRET Sabine, COLIN André-Jean, DAMONNEVILLE Philippe, DE FRANSSU Jean, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DELAIRE Rose-France, DELEZENNE Victor, DEMARQUET Jean-Pierre, DEMONCHY Pascal, DENEUX Gérard, DESFOSSES Alain, DESMAREST Gérard, DEVIENNE Désiré, DUBOS Jacques, DUNEUFGERMAIN Jean-Bernard, DUSSUELLE Dominique, DUTITRE Philippe, FAVRESSE Jean-Marie, FLEURY André, FORMET Thierry, FROIDURE James, GERAUX Christophe, GOETHALS Eddy, GUILBERT Jackie, HEBERT Thierry, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, LABESSE Jean-Marc, LAMORY Catherine, LECLERE Jean-Claude, LEFEUVRE Jannick, MAGNIER Dominique, MARIE Gilbert, MICHAUX Colette, MORAIN Bernard, MOUTON Carlos, QUILLEN T Marcel, SAELENS Willy, SOMILLON Gilles, STOTER Jean-Jacques, TETU Alix, TRABOUILLET Romuald, VAN DICKE Roseline, VILTART Vincent. 50

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : ALLONNEAU Jean-Marie (suppléant de Danièle HENON), CRETE Thierry (suppléant de Linda BON), DELEAU Huguette (suppléante de Joël GUILBERT), DELVA Christian (suppléant de Usmée LOUART), DUMEIGE Yannick (suppléant de Francis GUERIN), KOTODZIEJ Janick (suppléant de Dany VASSEUR), PERTRISSARD Lucette (suppléante de Michel DOINEL). 7

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : DEWAELE Marc (pouvoir à DESFOSSES Alain). 1

Etaient absents ou excusés : AVELANGE Astrid, BLAREL Marc, BOSREDON Philippe, BOUCRY Firmin, CALIPPE Sylviane, CAUDRON Patrice, COSETTE Jean-Paul, DELCOURT Francis, DESPREAUX Xavier, HIESSE André, LECLERCQ Geneviève, LECLERCQ Jakie, LEFEBVRE Jean-Luc, LEROY Loïc, LESUR Alain, MILLE Daniel, NEDELEC Alain, PALPIED Monique, PERIMONY Yves, PRIEZ Marie-Pierre, QUILLEN Jean-Claude, SNAUWAERT Jean-Marie, TURLLOT Jean-Marie. 23

Secrétaire de séance : Colette Michaux.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 27 mars 2013**
2. **Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 17 avril 2013**
3. **Intervention relative à l'étude sur le devenir du centre social de Beaucamps le Vieux**
4. **Direction**
 - 4.1. Convention avec l'Association Picarde d'insertion
 - 4.2. Modification du tableau indicatif des emplois
5. **Equipement aquatique**
 - 5.1. Projet de méthanisation
 - 5.2. Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre
 - 5.3.
6. **Finances**
 - 6.1. Délibération modificative de crédits n°1
 - 6.2. Admission en non-valeur
7. **Mobilité**
 - 7.1. Délibération modificative de crédits n°1
8. **Ordures ménagères**
 - 8.1. Admission en non-valeur
 - 8.2.
9. **SPANC**
 - 9.1. Admission en non-valeur

10. Voirie

- 10.1. Fonds de concours

11. Tourisme

- 11.1. Fixation des tarifs

12. Culture

- 12.1. Tarifs du festival changement d'ère

13. Informations

- 13.1. FPIC
- 13.2. Transfert de la compétence PLU
- 13.3. Subventions attribuées
 - 13.3.1. Association Team Trail evoissons
- 13.4. OPAH : subvention attribuée

14. Lieu du prochain Conseil Communautaire

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance. Le Président remercie la commune de Quevauvillers d'accueillir le Conseil Communautaire. Il rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune qu'elle représente.

Le Président invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Colette Michaux, commune de Liomer, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 27 mars 2013

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 mars 2013. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 17 avril 2013

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 avril 2013. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3. Intervention relative à l'étude sur le devenir du centre social de Beaucamps le Vieux

Le Président présente Mme Ayrault, étudiante en Master 2 et stagiaire à la Caisse d'Allocations Familiales, à exposer son diagnostic pour l'élaboration d'un projet intercommunal pour le Centre Social de Beaucamps-Le-Vieux (le diaporama est joint au présent compte-rendu).

Colette Michaux, commune de Liomer demande combien d'entretiens et combien de questionnaires ont été recensés pour effectuer ce diagnostic ?

Madame Ayrault répond qu'elle a eu en retour 150 questionnaires papier et 15 entretiens (5 associations, 6 élus, la direction de la CAF et l'équipe du centre social de Beaucamps le Vieux) et 50 questionnaires informatiques d'allocataires CAF. Le diagnostic sera rendu au comité de pilotage le 3 juillet prochain.

Yannick Dumeige, commune de Bussy-Les-Poix demande s'il est possible de définir le sens d'efficacité des activités et de quelles activités s'agit-il ?

Mme Ayrault répond que les « activités » concernent tous les partenaires de la CAF qui interviennent, comme la PMI et les associations et qu'au niveau de l'efficacité, elle regarde si les activités proposées répondent aux attentes des habitants, notamment avec les réponses aux questionnaires. Il faut identifier les cibles et voir si les activités proposées répondent bien aux besoins.

Le Président précise que le Centre CAF rayonne actuellement et depuis longtemps autour de Beaucamps-Le-Vieux et la question posée ce jour est « est-il intéressant de l'étendre sur tout le territoire communautaire » ?

Jean-Jacques IRIARTE ARRIOLA, maire de la commune de Beaucamps-Le-Vieux précise que sa commune a la chance d'avoir ce Centre Social depuis 1968 et que cet équipement répond à un certain nombre de besoins dans un rayon de 20 kilomètres.

Il explique que tous les 4 ans, le renouvellement du projet du Centre Social se fait avec la CAF et que c'est une opportunité de savoir si tout le territoire communautaire peut bénéficier des services rendus par ce centre, que celui-ci ne serait plus appelé « centre social » de Beaucamps-Le-Vieux, mais « Centre social » du territoire communautaire.

Yannick Dumeige souhaite également connaître la définition de « développement de la vie locale ».

Il lui est répondu que ce sont des actions menées dans le but d'établir des liens « parents-enfants » et qui permettent d'accueillir et d'informer les nouveaux venus sur les actions sociales.

N'ayant plus de remarques, le Président remercie Mme Ayrault et propose de passer au point suivant.

4. Direction

4.1. Convention avec l'Association Picarde d'insertion

Le Président invite Christophe Géraux, qui initialement ne pouvait être présent ce soir, à dire deux mots sur cette association.

Christophe Géraux annonce qu'effectivement une présentation de la ressourcerie devait se faire ce soir mais elle sera effectuée courant septembre, celle-ci aura déjà 6 mois d'existence. Il tient également à parler de la notion de partenariat et tient à remercier les maires qui ont déjà diffusé la plaquette de l'API et leur demande de faire remonter toutes les remarques. Il fait part également de la notion de partenariat constructif, par exemple avec la commune de Molliens-Dreuil qui a proposé un filon fort intéressant pas encore exploité et d'un autre partenariat avec la commune de Beaucamps-Le-Vieux avec un magasin éphémère sur la commune et également la présence de la recyclerie lors du Festival fin août à Hornoy-le-Bourg.

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à revêtir de sa signature la convention à intervenir, celle-ci doit être établie pour une période de trois ans et prévoit une subvention annuelle de 5 000 €.

Jean Jacques Stoter, commune de Briquemessnil-Floxicourt voudrait savoir si les 16 postes initialement créés sont toujours les mêmes et si ils couvrent le territoire communautaire ?

Christophe Géraux répond qu'il y a déjà eu une première rotation pour un quart du personnel, bien souvent pour convenance personnelle et qu'effectivement les 16 emplois couvrent principalement le territoire communautaire, excepté 2 personnes (l'une de Oisemont et l'autre du territoire de Conty).

Il précise que certains agents pratiquent actuellement le covoiturage et ne voit pas d'inconvénient à moduler les horaires de travail, afin que ces agents puissent bénéficier du Transport à la Demande (TAD) mis en place récemment par la CCSSOA.

Colette Michaux demande ce qu'est un magasin éphémère.

Jean-Jacques Stoter précise qu'un magasin éphémère est un magasin qui se pose temporairement dans une commune, le but étant de faire connaître la recyclerie et permettre aux personnes ne pouvant se déplacer d'y accéder.

Gérard Deneux, commune de Meigneux, fait part d'une famille de sa commune qui a demandé à la recyclerie de déménager une maison, mais des frais de déplacement étant demandés, elle a préféré donner les meubles à d'autres personnes.

Christophe Géraux répond que c'est normal, car il faut trouver des revenus mais tient à préciser que normalement les tarifs ne sont pas trop élevés.

Philippe Damonville, commune d'Airaines souligne que la commune de Condé vient sur Airaines et ne demande aucune participation financière.

N'ayant plus de remarques, le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la convention à intervenir et le montant de la subvention à allouer.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, décide de verser annuellement une subvention de 5 000 € pendant 3 ans à l'Association et invite son Président à signer tout acte se rapportant à la présente.

4.2. Modification du tableau indicatif des emplois

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la modification du tableau indicatif des emplois suivants :

- Création d'un poste de Directeur Général Adjoint cadre d'emplois des attachés territoriaux

En effet, le Président Desfosses informe l'Assemblée que Marion Vion quittera ses fonctions au sein de la CCSOA au mois de Juillet. Elle prendra la fonction de directeur à la Communauté de Communes du Canton de Valmont en Seine Maritime.

- Création d'un poste d'éducateur APS principal 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'éducateur APS 2^{ème} classe ;
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif de Principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe ;
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe ;
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe ;
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe ;
- Création d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} classe ;
- Création de 2 postes d'Auxiliaire de Puériculture 1^{ère} classe à temps complet et suppression de 2 postes d'agents sociaux.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la modification du tableau indicatif des emplois tel que repris ci-dessus et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

5. Équipement aquatique

5.1. Projet de méthanisation

Le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la construction du futur équipement aquatique, celle-ci s'est prononcée le 27 mars dernier en faveur de la méthanisation. Aujourd'hui, pour mener à bien ce projet, il convient de réaliser une étude de faisabilité, laquelle se trouve subventionnée par l'ADEME, dès lors que la maîtrise d'ouvrage se trouve réalisée par une collectivité publique. Il propose de l'autoriser à signer la convention à intervenir, laquelle fixe le coût d'objectif maximum de l'étude à 20 000 € HT. La CCSOA sollicitera la subvention et la différence sera prise en charge par la CCSOA et les agriculteurs à hauteur 50% pour chacune des parties.

Jean-Marie Allonneau, commune de Croixrault demande si nous sommes bien sur une étude de faisabilité pour savoir si le projet est viable d'une part et d'autre part s'agissant d'un établissement classé, il y a des risques pour l'environnement et demande alors si l'étude de faisabilité prend bien en compte ces différents risques.

Le Président répond que oui, elle prend en compte la ressource en déchets et les impacts sur l'environnement.

Raymond Brosniowski, commune d'Hornoy-le-Bourg demande quel est l'intérêt pour la Communauté de Communes de financer une telle étude de faisabilité, notamment avec des agriculteurs qui sont des personnes privées.

Le Président explique que les agriculteurs n'ont pas le droit aux subventions de l'ADEME et de la Région, alors que si l'étude de faisabilité est portée par la Communauté de Communes, celle-ci se trouve financée à hauteur de 50 % et revient à dire que sur un coût de 20 000 €, il y a 10 000 € de subventions, restent 5 000 € à la charge des agriculteurs et 5 000 € à la charge de la Communauté de Communes.

Jean-Marc Labesse, commune de Quevauvillers pense que ce projet va se heurter à des éléments impondérables, en l'occurrence l'évolution du prix de l'énergie. Actuellement, il est vrai qu'on parle d'une timide ouverture de l'exploitation du gaz de schistes en France et d'une augmentation du prix du gaz, impossible à saisir dans les 10 prochaines années. Il se demande si cette étude ne va pas se retrouver avec un élément « X » important qui sera l'évolution du prix de l'énergie, qu'il faudra assumer.

Le Président répond qu'effectivement il faudra l'assumer comme tous projets d'ailleurs et que pour la méthanisation on n'utilise pas de surface agricole, mais au contraire des déchets et que l'État semble soutenir ce type de projet.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-Sous-Moyencourt, demande quelle est l'énergie de substitution éventuelle retenue et si cela a une incidence importante sur le coût de l'équipement nautique.

Le Président rappelle que ce point a déjà été débattu à Liomer lors du conseil du 27 mars dernier, mais réexplique que tout l'intérêt d'une unité de méthanisation est que celle-ci produit du gaz qui est ensuite utilisé pour faire tourner des turbines et donc produire de l'électricité, dont notamment de la chaleur. Il est précisé qu'en cas de panne, une chaufferie au gaz sera couplée au système.

Jean de Franssu souligne qu'il est dommage de prévoir un deuxième moyen de chauffage, si l'on estime que le premier ne tombera pas en panne.

Gaël Caux, commune de Riencourt explique pour avoir participé à toutes les réunions, qu'il est nécessaire d'avoir un moyen de substitution, car lors de la vidange de la piscine, il faut chauffer la nouvelle eau très vite, or l'unité de méthanisation mettrait trop de temps.

N'ayant plus de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, invite son Président à lancer une étude de faisabilité pour la création d'une unité de méthanisation appelée à desservir le futur équipement aquatique, à revêtir de sa signature la convention à intervenir et signer tout acte se rapportant à la présente.

5.2. Equipement aquatique - avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'équipement aquatique et rappelle que lors du dernier conseil communautaire, ont été entérinés les plus et moins-values du futur équipement aquatique, lesquelles ont une incidence sur le forfait de rémunération de l'équipe de la maîtrise d'œuvre. Le nouveau forfait de rémunération est dorénavant chiffré à 1 248 900,71 € HT, soit une augmentation de 44 000 €. La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la réalisation de cet avenant.

Jean Marie Allonneau, commune de Croixrault, voudrait par rapport à ces plus-values, connaître le budget global du futur équipement par rapport au budget initial.

Le Président répond que le coût du projet s'élève à 8 238 750 € HT pour les travaux et à 9 487 650 € HT maîtrise d'œuvre comprise.

Claudine Carpentier, commune de Caulières demande si le parking est compris dans ce coût global.

Le Président répond que oui.

N'ayant plus de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire par 2 voix CONTRE (M. Trabouillet et Mme Delaire), 4 ABSTENTIONS (Mrs Brosniowski, Demonchy, Leclere et Allonneau) et 52 voix POUR, invite son Président à revêtir de sa signature l'avenant à intervenir.

6. Finances

6.1. Délibération modificative de crédits n°1

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget principal de la CCSOA à hauteur de 607 325,91€.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 : Terrains	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188 : Autres frais divers	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	0,00 €	97 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281 Concours divers (Cotisations...)	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	217 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739118 : Autres reversements de fiscalité	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	182 141,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	182 141,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65738 : Autres organismes publics	0,00 €	4 641,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	9 641,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70632 : A caractère de loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
TOTAL D 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
R 74718 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-7472 Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
R-7713 : Libéralités reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	182 141,00 €	239 141,00 €	0,00 €	57 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	182 141,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	182 141,00 €	0,00 €
R-1318 : Autre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 600,00 €
R-13241 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €

TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	155 600,00 €
D-20422 : Privé – Bâtiments et installations	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-20422 : Privé – Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipements versées	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
D-2182 : Matériel de transport	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	42 541,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : immobilisations en cours	42 541,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458124 : Gauville – VC de Blangiel	0,00 €	566,91 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458124 : Gauville – VC de Blangiel	0,00 €	566,91 €	0,00 €	0,00 €
D-458125 : Fresnoy au Val – rue de Motte	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D-458125 : Fresnoy au Val – rue de Motte	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458126 : Molliens-Dreuil – Parking rue du Priez	0,00 €	7 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D-458126 : Molliens-Dreuil – Parking rue du Priez	0,00 €	7 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458127 : Beaucamps le Vieux – Rue Vacandart Asst	0,00 €	93 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D-458127 : Beaucamps Vx – Rue Vacandart Asst	0,00 €	93 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458128 : Beaucamps Vx – rue de la poste trottoirs	0,00 €	30 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D-458128 : Beaucamps Vx – rue de la poste trottoirs	0,00 €	30 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458129 : Croixrault – Ruelle du bois du parc	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D-458129 : Croixrault – Ruelle du bois du parc	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458130 : Airaines – rue des Fosses trottoir	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D-458130 : Airaines – rue des Fosses trottoir	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458131 : Airaines - EPISSOS	0,00 €	75 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D-458131 : Airaines - EPISSOS	0,00 €	75 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458132 : Gauville – rue du Bois du Vicomte	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D-458132 : Gauville – rue du Bois du Vicomte	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458224 : Gauville – VC de Blangiel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	566,91 €
TOTAL R-458224 : Gauville – VC de Blangiel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	566,91 €
R-458125 : Fresnoy au Val – rue de Motte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 600,00 €
TOTAL R-458125 : Fresnoy au Val – rue de Motte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 600,00 €
R-458126 : Molliens-Dreuil – Parking rue du Priez	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 600,00 €
TOTAL R-458126 : Molliens-Dreuil – Parking rue du Priez	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 600,00 €
R-458127 : Beaucamps le Vieux – Rue Vacandart Asst	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93 500,00 €
TOTAL R-458127 : Beaucamps Vx – Rue Vacandart Asst	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93 500,00 €
R-458128 : Beaucamps Vx – rue de la poste trottoirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 100,00 €
TOTAL R-458128 : Beaucamps Vx – rue de la poste trottoirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 100,00 €

R-458129 : Croixrault – Ruelle du bois du parc	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 500,00 €
TOTAL R-458129 : Croixrault – Ruelle du bois du parc	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 500,00 €
R-458130 : Airaines – rue des Fosses trottoir	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL R-458130 : Airaines – rue des Fosses trottoir	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-458131 : Airaines - EPISSOS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 500,00 €
TOTAL R-458131 : Airaines - EPISSOS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 500,00 €
R-458132 : Gauville – rue du Bois du Vicomte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €
TOTAL R-458132 : Gauville – rue du Bois du Vicomte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	42 541,00 €	592 866,91 €	182 141,00 €	732 466,91 €
Total Général		607 325,91 €		607 325,91 €

Philippe Damonville, commune d'Airaines est surpris de ne pas voir apparaître le programme de travaux concernant la rue « vieille chaussée de Paris » sur Airaines.

Serge Zacharewicz propose s'il s'agit d'un oubli, de le réintégrer.

Le Président précise que la caisse d'avance permettra de payer rapidement les artisans dans le cadre de l'OPAH.

N'ayant plus de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à réaliser les mouvements de crédits repris ci-dessous.

6.2. Admission en non-valeur – Crèche les Frimousses.

Le Président propose à l'Assemblée d'admettre en non-valeur des titres de 2010 et 2008 pour un montant total de 190.06 €. Ces titres portent sur les frais de garde d'un enfant pour un administré ayant fait l'objet d'un effacement de dettes par la commission de surendettement de la Banque de France.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité admet en non-valeur les titres repris ci-dessus et invite son Président à passer les écritures comptables nécessaires.

7. Mobilité

7.1. Délibération modificative de crédits n°1

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget « mobilité » à hauteur de 8 000 €.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6188 : Divers	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €

R-7061 : Transport de voyageurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
TOTAL D 70 : Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
Total Général	8 000,00 €		8 000,00 €	

Claudine Carpentier, commune de Caulières demande comment peut se faire la revente des tickets n'ayant pas de régie dans sa commune.

Monsieur Zacharewicz, précise que si une commune achète des tickets, c'est uniquement dans le but d'en faire don à ses administrés et non de leur revendre.

Christophe Géraux voudrait savoir, après trois semaines de fonctionnement, comment se porte le nouveau service de transport à la demande (TAD).

Le Président précise qu'il est encore un peu tôt pour faire le point, néanmoins, il commence à fonctionner. Les minibus n'étant pas encore arrivés, certaines boucles du midi importantes ne peuvent pas encore se faire. Il invite les élus à communiquer sur ce service et à transmettre au service « mobilité » des noms de personnes susceptibles d'utiliser ce moyen de locomotion, personnes qui n'oseront peut-être pas spontanément faire appel à ce service.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesnil-Floxicourt, rappelle que le plus simple a été la mise en place du ramassage scolaire à la rentrée dernière, que le vrai défi était du côté du TAD, pour lequel il ne faut pas non plus trop dévié, il ne faut pas faire du tort aux taxis.

Il rappelle que le TAD a été volontairement mis en place avant même la prochaine rentrée scolaire avec les bus, le temps de permettre un temps de sensibilisation. On savait pertinemment que cela allait mettre du temps à se mettre en place, qu'il faudra constamment communiquer, il rappelle l'envoi du courrier adapté en fonction de la commune de résidence.

De même, il invite les communes à acheter des tickets pour les remettre gracieusement à leurs administrés, afin qu'ils testent ce nouveau mode de transport et rappelle que de nouvelles plages horaires vont être mises en place à l'heure du midi.

Marc Labesse, commune de Quevauvillers souligne qu'il est dommage que des lignes vers Amiens ne soient pas mises en place.

Jean-Jacques Stoter explique qu'il faut savoir ce sur quoi nous partions en premier, c'est chose faite, du transport à la demande. Seconde chose, il faut tenir compte des possibilités et des souhaits de déplacement qui sont exprimés par un certain nombre d'habitants, qu'il n'est pas en notre pouvoir de remplacer TRANS'80, qui est le réseau départemental payé par le Conseil Général, le TRANS'80 étant un outil de mobilité départemental qui continue d'exister. Le but étant pour la CCSOA dans un premier temps de rabattre vers les gares puis vers des points relais dans un second temps.

Gaël Caux, commune de Riencourt demande si il est possible lors de la distribution du prochain « Lien Communautaire » de Juin de joindre une nouvelle fois pour chaque commune les différentes propositions de transport.

Il lui est répondu que non, les transports scolaires étant susceptibles d'être modifiés à la rentrée scolaire, il est préférable d'attendre.

En l'absence de nouvelle remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à réaliser les mouvements de crédits repris ci-dessus.

8. Ordures ménagères

8.1. Admission en non-valeur

Le Président propose à l'Assemblée d'admettre en non-valeur des titres de 2009, 2010, 2011 et 2012 pour un montant total de 2 324.53 €. Ces titres portent sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 7 administrés ayant soit fait l'objet d'un effacement de dettes par la commission de surendettement de la Banque de France soit pour cause de renonciation à succession suite à un décès.

Gérard Deneux rapporte que suite au décès de la personne mentionnée précédemment dans le point « Convention avec l'Association Picarde d'insertion » qu'il n'a pas été possible pour la famille de recouvrer la période payée à tort et voudrait en connaître la raison contrairement à un déménagement ?

Serge Zacharewicz précise effectivement que si la personne décède avant la facturation, celle-ci sera calculée au prorata, par contre, si elle décède après la facturation, celle-ci est due pour l'année et en ce qui concerne les déménagements, celle-ci est calculée au prorata temporis et le nouvel arrivant se trouve également facturé prorata temporis et tient à souligner que le règlement est voté au niveau du SMIRTOM.

En l'absence de nouvelle remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à réaliser les mouvements de crédits repris ci-dessus.

9. SPANC

9.1. Admission en non-valeur

Le Président propose à l'Assemblée d'admettre en non-valeur des titres de 2010 et 2011 pour un montant total de 120 €. Ces titres portent sur la redevance d'assainissement non collectif pour 2 administrés ayant fait l'objet d'un effacement de dettes par la commission de surendettement de la Banque de France.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à réaliser les mouvements de crédits repris ci-dessus.

10. Voirie

10.1. Fonds de concours.

Le Président rappelle à l'Assemblée que chaque année sont réalisés des travaux de bordurage par la CCSOA. La CCSOA règle l'ensemble des travaux et demande le reversement de 50 % par les communes. Sont concernées :

Commune de Fresnoy au Val, bordurage rue du Bois de Rosières, montant estimatif avant travaux : 12 993.69 € HT.

Commune de Guizancourt, bordurage rue de la Ferme, montant estimatif avant travaux : 26 590.88 € HT.

Commune de Fricamps, bordurage rue Germy, montant estimatif avant travaux : € 13 872.71 HT.

Commune de Beaucamps le Vieux, bordurage rue Vacandart, montant estimatif avant travaux : 23 433.48 € HT.

Commune de Beaucamps le Vieux, Bordurage rue de la poste, montant estimatif avant travaux : 46 664.94 € HT.

Commune de Croixrault, bordurage place du 8 mai, montant estimatif avant travaux : 8 378.06 € HT.

Commune de Croixrault, bordurage rue Nicolle Fiotte, montant estimatif avant travaux : 5 757.06 € HT.

Commune de Croixrault, bordurage rue du Faubourg, montant estimatif avant travaux : 14 403.67 € HT.

Commune de Croixrault, bordurage rue de Bussy, montant estimatif avant travaux : 3 436.38 € HT.

Commune d'Airaines, bordurage route de Riencourt et ru des guides, montant estimatif avant travaux : 27 484.74 € HT.

Commune d'Airaines, bordurage rue des Fossés, montant estimatif avant travaux : 29 810.76 € HT.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime fixe le montant des fonds de concours ci-dessus et autorise son Président à assurer le recouvrement des sommes ci-dessus.

11. Tourisme

Romuald Trabouillet, vice-président en charge de la commission « Tourisme » propose à l'Assemblée de se prononcer sur les tarifs applicables aux sorties touristiques mises en place par la Communauté de Communes pour la période estivale 2013.

- 10 Juillet 2013 – St Valéry sur Somme : 23€ par personne – 17€ enfants de moins de 12 ans
- 23 Juillet 2013 – Amiens insolite : 17€ par personne
- 2 Août 2013 – Traversée de la Baie de Somme : 23€ par personne
- 21 Août 2013 – Visite du Parc Ornithologique du Marquenterre : 21€ par personne

Il est précisé que ces sorties sont destinées aux touristes et à la population locale.

Christophe Géraux, commune de Méricourt-en-Vimeu demande si il faut un nombre minimum d'inscription pour le maintien de ces sorties.

Romuald Trabouillet répond effectivement qu'il faut un minimum de 35 personnes pour qu'elles soient maintenues et que si malheureusement il n'y avait que cinq inscriptions, elles seraient annulées.

N'ayant plus de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, adopte la tarification reprise ci-dessus.

12. Culture

12.1. Tarifs du festival changement d'ère

Jean-Jacques Iriarte Arriola, vice-président en charge de la « culture » propose à l'Assemblée de fixer les tarifs du Festival changement d'ère qui se déroulera du 29 Août au 1^{er} Septembre 2013 à Hornoy-le-Bourg ainsi qu'il suit :

- 8€ par personne la journée
- 10€ par personne la journée transport inclus
- 20€ par personne les 4 jours
- 25€ par personne les 4 jours transport inclus
- Gratuit jusqu'à 14 ans.

Le Président rappelle que le programme prévu au moment du vote du budget pour le Festival pourra être maintenue, grâce au mécénat des entreprises éoliennes.

Marc Labesse, commune de Quevauvillers dit découvrir ce jour le programme du Festival qu'il trouve par ailleurs très bien mais cependant trouve dommage de ne pas y avoir intégré des troupes théâtrales locales de même que les harmonies et fanfares locales. Il demande également si un plan de financement a été établi et si la CCSOA s'est assurée d'une vente minimum de tickets pour équilibrer le budget.

Marc Labesse adresse un petit calembour à M. Arriola pour lui faire remarquer que si la commune de Quevauvillers ne sait pas ce qui se passe au Centre Social de Beaucamps-le-Vieux, parfois la commune de Beaucamps-le-Vieux ne voit pas les choses de la culture qui se passent dans d'autres secteurs.

Jean-Jacques Iriarte Arriola tient à préciser que son exemple avec la commune de Quevauvillers concernant le devenir du Centre Social de Beaucamps-Le-Vieux avait pour but uniquement de faire un constat, et non pour mettre en opposition les deux communes. Il souligne que toute l'année la CCSOA essaie d'avoir une programmation culturelle en faisant appel aux ressources locales et en soutenant également des troupes de théâtre locales, telle la troupe de théâtre d'Argüel et la troupe Tout à Trac située à Airaines. Par ailleurs un courrier sera prochainement adressé aux associations pour leur proposer de participer au Festival dans le cadre des scènes ouvertes.

Jean-Jacques Stoter tient à faire remarquer que les scènes ouvertes vont permettre aux structures locales de rejoindre l'organisation du Festival et tient à rappeler l'existence de « Musiques aux chants » qui se déroulait le dernier dimanche du mois de janvier à l'initiative des harmonies locales. Ces harmonies ont offert durant 3 ans un concert à la population et se souvient que ces concerts n'ont pas rencontré un grand succès.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-sous-Moyencourt demande s'il sera possible d'avoir des retours de participation effective à ce Festival s'agissant d'argent public.

Jean-Jacques Iriarte Arriola souligne que l'information sera transmise dans le lien communautaire. Il souligne également que chaque année le bilan culturel apparaît dans le rapport d'activités.

N'ayant plus de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, adopte la tarification reprise ci-dessus.

13. Informations

13.1. FPIC

Le Président rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) et qu'en 2012, la répartition de droit commun avait été retenue par la CCSOA.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime, opte pour la répartition de droit commun et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

13.2. Transfert de la compétence PLU

Jean-Jacques Stoter souhaite revenir sur le dernier conseil communautaire en date du 17 avril au cours duquel a été proposé le transfert de la compétence PLU à l'échelon intercommunal et sur la réunion d'information auprès des conseillers qui s'est tenue le 16 mai à Molliens-Dreuil.

Il pense que cette dernière réunion a permis de répondre à un certain nombre de questions et tient à informer l'Assemblée que par correspondance en date du 23 mai, M. le Préfet a informé l'ensemble des Maires dotés d'un POS ou d'un PLU, qu'à compter du 1^{er} novembre 2013, l'instruction des certificats d'urbanisme (tels que CUa, CUb et déclarations préalables d'une surface inférieure à 35 m²) relèvera désormais des communes.

Cette situation se trouve liée à la baisse des effectifs de la DDTM et à terme l'instruction des permis de construire à caractère d'habitation relèvera également des communes, les actes complexes resteront, eux à l'instruction des services de la DDTM.

M. Stoter souligne qu'il s'agit bien là, d'une décision de l'Etat, de ne plus assurer l'instruction des dossiers et que les textes de Loi en préparation, montrent bien que l'Etat va faire en sorte qu'au 1^{er} janvier 2017 les communes géreront elles-mêmes leurs documents d'urbanisme et tient à souligner que la Communauté de Communes a actuellement l'opportunité de prendre ce transfert de compétence. Les décisions de l'Etat bougeant très vite, il informe les communes qui souhaiteraient avoir plus d'explications qu'il est à leur disposition.

Le Président confirme effectivement les dires de Jean-Jacques Stoter et ajoute qu'un article paru récemment dans la Gazette des Communes mentionne que seront également concernées les communes disposant de cartes communales.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-Sous-Moyencourt souligne qu'il serait favorable au fait que les communes puissent retrouver un peu d'autonomie et qu'il aimerait traiter lui-même les demandes d'urbanisme de sa commune. Il donne l'exemple de sa commune, qui pour avoir un monument classé historique, voit pour ses dossiers, un délai d'instruction beaucoup trop long.

Jean-Jacques Stoter tient à souligner que ce n'est pas pour autant que les communes pourront faire ce qu'elles voudront, elles devront se plier aux mêmes exigences établies dans les textes de l'Etat.

N'ayant plus de remarque, le Président propose de passer au point suivant.

Subventions attribuées

13.2.1. Association Team Trail evoissons

Le Président informe l'Assemblée des subventions attribuées par le bureau :

- 900 € à l'Association Team Trail Evoissons pour l'organisation de deux courses le 23 juin 2013. La subvention prendra la forme de lots et communication.

13.3. OPAH : subvention attribuée

Vous êtes informé que dans le cadre de l'OPAH, il a été attribué une subvention pour un montant de 500 € à un foyer de la commune de Poix-de-Picardie.

13.4. Composition du futur Conseil Communautaire

Vous êtes informé que la date limite pour délibérer sur la composition du futur Conseil Communautaire est reportée au 31 août 2013 au lieu du 30 juin 2013.

13.5. Départ de Marion Vion

Le Président propose à l'Assemblée, suite au départ de Marion courant juillet, d'organiser une petite manifestation qui se déroulera probablement le Vendredi 6 septembre prochain et demande bien évidemment de ne pas divulguer l'information.

13.6. Exercice « iode »

Vous êtes informé que suite à l'exercice « iode » de ce jour à 9 heures, seules 37 communes ont ramené les comprimés d'iode et invite les communes n'ayant pas reçu le message d'alerte à communiquer leur nom afin de faire remonter l'information auprès du service concerné de l'Etat.

14. Lieu du prochain Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le lieu probable du prochain Conseil Communautaire en la salle des Fêtes de Meigneux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Dominique Dussuelle, maire de la commune de Quevauvillers, invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

La Secrétaire de séance

Colette MICHAUX



Le Président

Alain DESFOSSES

